|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DIRECTION GÉNÉRALE DE L’AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  Direction H – Assurance et audit  H.2 – Assurance et audit - Systèmes de gouvernance I |
| Numéro de poste Sysper: | 338719 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christophe BERTRAND, Chef d'unité  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-05-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité H.2 est en charge de l'audit des dépenses des mesures de marché et du développement rural, dont les États membres ont la responsabilité de la gestion et du contrôle. L'objectif de l'unité est de fournir à la Commission l'assurance raisonnable que les dépenses déclarées par les organismes payeurs ont été engagées dans le respect des règles communautaires. Pour atteindre cet objectif, des enquêtes de conformité sont réalisées au moyen de missions d'audit des systèmes de gestion et de contrôle des États membres. Le montant des dépenses concernées est d'environ 10 milliards d'euros par an. Les autres tâches de l'unité comprennent la promotion de systèmes de contrôle efficaces, et l'assistance aux États membres pour ce qui concerne une interprétation et une mise en œuvre correcte des mesures de marché, ainsi que la participation aux échanges interservices et interinstitutionnels pour les questions relatives aux domaines de compétence de l'Unité.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le travail consiste à préparer et réaliser des 'audits dans les États membres afin d'évaluer leurs systèmes de gestion et de contrôle. La fonction implique la rédaction de rapports d'audit, l’organisation de réunions bilatérales avec les autorités des États membres et le suivi de l'enquête dans le cadre de la procédure d'apurement des comptes.

Le nombre de missions d'audit est en moyenne de quatre par an. Les missions durent généralement une semaine.

Le poste nécessite une bonne capacité d'analyse et de rédaction en anglais et une aptitude à mener des missions d'audit, y compris un suivi dans les délais impartis. Une connaissance de la Politique Agricole Commune et/ou d'autres politiques de l'UE en gestion partagée ou comparable serait un atout.

Le travail requiert de grandes capacités d’organisation, ainsi qu'un excellent esprit d'équipe mais également la capacité de travailler de manière indépendante.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue expérimenté pour rejoindre notre équipe « Mesures de marché ». De ce fait, une expérience dans la gestion et/ou le contrôle des mesures d'intervention sur les marchés (contrôles ex post, mesures de promotion, mesures temporaires exceptionnelles, programme à destination des écoles, stockage public ou privé et POSEI) sera particulièrement appréciée.

Les candidats doivent avoir complété des études universitaires en rapport avec ces fonctions et sanctionné par un diplôme (par exemple, l'économie, le droit, l'agronomie, la gestion).

Les candidats doivent être capables d’effectuer des audits de système et d’assurer un suivi précis des constatations. De même, les candidats doivent pouvoir défendre leurs points de vue au cours de réunions les États Membres ainsi que d'autres institutions et instances. Ils auront de préférence une expérience en matière d'audit ou similaire. La connaissance de la PAC et de la politique de développement rural constituerait un avantage.

Très bonnes capacités de communication et de rédaction en anglais. La connaissance d'autres langues de l'Union européenne, notamment le Français, constituerait un avantage.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)